

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, en sa qualité de greffière-trésorière de la Municipalité régionale de comté Les Jardins-de-Napierville (MRCJDN, que les immeubles ci-après désignés seront vendus, sans aucune garantie, à l'enchère publique, au lieu où le Conseil tient ses sessions, situé au 1767, rue Principale, Saint-Michel, **le jeudi, 14 mai 2026 à 10h00** pour satisfaire au paiement des taxes municipales et scolaires comprenant les intérêts plus les frais encourus, à moins que ces taxes et frais ne soient payés avant la vente.

Ces immeubles ci-après désignés seront vendus à l'enchère publique, selon les dispositions du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1), avec les bâtisses et dépendances dessus construites. Le propriétaire dont l'immeuble sera ainsi vendu pourra racheter, moyennant intérêt, l'immeuble vendu en tout temps, durant l'année suivant la date d'adjudication. (art. 1057 et suivants du *Code municipal du Québec*).

CADASTRE DU QUÉBEC - CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE SAINT-JEAN
MUNICIPALITÉ DE NAPIERVILLE

Propriétaires	Matricule Adresse	Lot(s)	Taxes mun.	Taxes scol.	Total*
9514-1461 QUÉBEC INC. a/s de M. James Grégory St-Cyr	1105-59-3138 519, rue Saint-Jacques	5 824 453	20 299,28\$	780,48\$	440\$

* Certains frais s'ajouteront à ce montant et leur paiement devra être effectué pour empêcher la vente. Il en est de même pour les intérêts et pénalité qui devront être calculés au moment du paiement ainsi que tout versement de taxes qui serait devenu exigible à ce moment. Le moment total de ces taxes, frais, intérêts et pénalité sera par ailleurs annoncé au moment de la vente.

CONDITIONS POUR ENCHÉRIR LORS DE LA VENTE

Toute personne qui désire se porter adjudicataire doit se conformer aux conditions pour enchérir, c'est-à-dire déclarer devant la personne faisant la vente, son nom, son prénom, son occupation et son lieu de résidence, et elle doit présenter deux pièces d'identité avec photo telles qu'un permis de conduire, une carte d'assurance-maladie ou un passeport.

Si cette personne agit pour une autre personne, elle doit présenter une procuration notariée ou assermentée l'autorisant à acquérir l'immeuble.

Si cette personne agit pour une compagnie, elle doit présenter les documents suivants :

- Deux pièces d'identité comprenant photo, nom et prénom.
- Qualité du (de la) représentant€ mandataire.
- Copie de la pièce justificative l'autorisant à agir (ex : résolution, mandat, procuration ou autre).

AVIS PUBLIC
AVIS DE VENTE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT
DES TAXES MUNICIPALES ET SCOLAIRES 2026

- Copie de l'État de renseignements d'une personne morale au registre des entreprises (CIDREQ).
- Une preuve de vérification des numéros de TPS et TVQ, si la personne morale détient de tels numéros, datée du jour de la vente.

MODE DE PAIEMENT

Le paiement **DOIT** être complet dès l'adjudication. Les seuls modes de paiement acceptés sont :

- Argent comptant
- Traite bancaire ou chèque certifié fait à l'ordre de MRC Les Jardins-de-Napierville.

Si le montant de la traite bancaire ou du chèque certifié est plus élevé que le montant de l'adjudication, la MRCJDN remettra la différence à l'adjudicataire dans la semaine suivant la tenue de la vente.

Aucun autre mode de paiement ne sera accepté.

NOTE IMPORTANTE

Pour éviter la vente d'un immeuble, un paiement complet (capital, intérêt, pénalité et frais) doit être fait directement à la MRCJDN. Si le paiement est fait par voie électronique, il appartient à la personne concernée de s'informer auprès de la MRCJDN du montant total dû à la date du paiement en capital, intérêts, pénalité et frais et d'en informer la MRCJDN en faisant clairement la preuve du paiement afin que le processus puisse être interrompu.

DONNÉ à Saint-Michel, ce 4e jour de mars deux mille vingt-six.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Amélie Latendresse".

Amélie Latendresse
Directrice générale et greffière-trésorière